
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 décembre 2013 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Ronald Cyr, Directeur d'arrondissement
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Me Sylvie Parent, Secrétaire d'arrondissement substitut et Chef de division - Greffe, performance et informatique
Madame Chantal Châteauvert, Agente de recherche
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Les membres du conseil d'arrondissement font une brève allocution à la suite des élections.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1600, avenue Émile-Journault - lot 2497293 du Cadastre du Québec visant à autoriser l'implantation d'équipements récréatifs ainsi qu'une clôture de 3,65 mètres de hauteur au lieu de 0,9 mètre, dans le but d'aménager un terrain de basketball en cour avant et en partie sur le domaine public (40.01).

Personne ne souhaite intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 19, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

René Morales	Implantation d'un centre de traitement des matières organiques – Complexe environnemental St-Michel (dépôt de documents).
Michèle Boisclair	Chantier vie démocratique et communautaire de Solidarité Ahuntsic – Forum sur <i>La citoyenneté en action</i> (dépôt de documents).
Antoine Bécotte	Gestion du climat sonore – Rencontre avec les dirigeants d'Aéroports de Montréal.
Gilles Larocque	Budget de l'arrondissement. Mise à jour du site Internet de l'arrondissement.
Janine Renaud	Nouveau poste de transformation à 315-25 kilo Volt sur le terrain de l'actuel poste Fleury. Sirène d'alerte à la population dans l'arrondissement.
Nestor Caouras	Voie réservée aux autobus sur la rue Grenet entre le boulevard Gouin et la station de métro Côte-Vertu.
Diane Thibaudeau	Projet résidentiel sur le terrain situé au 10 000, rue Meilleur (dépôt d'un document).
Claude Landry	Interdiction de tourner à droite pour éviter la circulation de transit.
Denise Landry	Collecte des résidus verts. Coût du réaménagement de l'aire de jeu au parc Lefebvre.
Pauline Carignan	Précisions sur le point 30.04 de l'ordre du jour.
Patricia Lalande	Voie réservée aux autobus sur la rue Grenet entre le boulevard Gouin et la station de métro Côte-Vertu.
Gérard Faïz	Stationnement et mur anti-bruit place de l'Acadie.
Véronique Burla	Interdiction de tourner à droite pour éviter la circulation de transit. Circulation à l'angle du boulevard Gouin et de la rue Saint-Denis.
Alain Villandré	Programme particulier d'urbanisme Henri-Bourassa Ouest.
Argyrios Fotis	Stationnement et sécurité place de l'Acadie et environs.
Gino Verducci	Stationnement place de l'Acadie.
Louis Leclerc	Déneigement (dépôt d'un document). Nouveau poste de transformation à 315-25 kilo Volt sur le terrain de l'actuel poste Fleury.
Mina Devincenzo	Embellissement de la rue Chabanel.
Marielle Langlois	Ramassage des bacs de récupération. Vitesse excessive sur la rue Fleury aux environs du parc des Hirondelles.

Cette période de questions prend fin à 20 h 52.

Correspondance et dépôt de documents

- a) Arrondissement de Lachine : Résolution CA13 190309 intitulée « Résolution concernant Aéroports de Montréal (ADM) »;
- b) Aéroport de Montréal (ADM) : Accusé de réception adressé au maire de l'arrondissement de Lachine, monsieur Claude Dauphin, relativement à la résolution CA13 190309;
- c) Le conseiller Harout Chitilian dépose la pétition concernant le Plan directeur du développement des berges (PDDB), version préliminaire 2013 et le bout de la rue Notre-Dame-des-Anges.

10.05

CA13 090247

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2013.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2013, tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

20.19 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres S2013-002 pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2013).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA13 090248

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenues les 9 et 19 septembre et le 25 novembre 2013.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenues les 19 septembre et 25 novembre 2013 ainsi que celui de la séance ordinaire du 9 septembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA13 090249

Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, se terminant le 31 décembre 2016 et accorder une contribution financière annuelle de 90 000 \$, toutes taxes comprises, pour une somme totale de 270 000 \$.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois ans, se terminant le 31 décembre 2016;

D'octroyer une contribution financière annuelle de 90 000 \$, toutes taxes comprises, pour les années 2014, 2015 et 2016, pour une somme totale de 270 000 \$, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1130714003

CA13 090250

Approuver la convention à intervenir avec l'organisme ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et octroyer une contribution financière annuelle de 378 900 \$, toutes taxes comprises, pour une somme totale de 1 136 700 \$.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois ans, se terminant le 31 décembre 2016;

D'octroyer une contribution financière annuelle de 378 900 \$, toutes taxes comprises, pour une somme totale de 1 136 700 \$, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;

DE mandater le Bureau du développement durable pour s'assurer des balises et de la bonne utilisation des fonds accordés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1135027004

CA13 090251

Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes pour une période de trois ans, se terminant le 31 décembre 2016, et octroyer des contributions financières totalisant 806 364 \$ pour l'année 2014.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous mentionnés se terminant le 31 décembre 2016 et octroyer des contributions financières totalisant 806 364 \$ pour l'année 2014, réparties de la façon suivante :

Organismes	Activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air	Pratique artistique amateur	Clubs de vacances	Clubs sportifs et activités sportives	Jeunesse	Sécurité urbaine	Total
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	15 795 \$		34 028 \$	6 727 \$			56 550 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	59 639 \$		24 094 \$	6 700 \$			90 433 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	9 825 \$		9 607 \$	3 782 \$			23 214 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	18 846 \$		11 629 \$	6 227 \$			36 702 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	9 409 \$		12 720 \$	2 285 \$			24 414 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ISAAC-JOGUES DU DOMAINE ST-SULPICE	15 494 \$		6 147 \$	1 492 \$			23 133 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	48 187 \$		10 179 \$	25 430 \$			83 796 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET	11 706 \$			2 342 \$	2 600 \$		16 648 \$
CLUB DE BOXE « RING 83 »				4 320 \$			4 320 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD				20 970 \$			20 970 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION				11 691 \$			11 691 \$
CLUB DE BADMINTON LES RAQUETTES DU NORD DE MONTRÉAL				4 251 \$			4 251 \$
LE CLUB HAKUDOKAN INC.				2 030 \$			2 030 \$
FONDATION ACADÉ-KICKS				718 \$			718 \$
ASSOCIATION DOJOKAI KARATÉ-DO CANADA				2 068 \$			2 068 \$
CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL				399 \$			399 \$
CLUB D'ESCRIME « FLEURET D'ARGENT »				707 \$			707 \$
LE CLUB GYMnix INC.				1 960 \$			1 960 \$
CLUB DE LUTTE INTER-CONCORDIA (C.L.I.C.)				663 \$			663 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.				2 062 \$			2 062 \$
CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC				836 \$			836 \$

FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.				2 654 \$			2 654 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNSTIC				2 255 \$			2 255 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE (C.P.A. L'ACADIE)				1 276 \$			1 276 \$
CLUB DE HANDBALL D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE				300 \$			300 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE					98 045 \$		98 045 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC					24 443 \$		24 443 \$
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE			5 703 \$		24 136 \$		29 839 \$
CENTRE CULTUREL DE CARTIERVILLE INC.		7 103 \$					7 103 \$
ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER TOLHURST					21 470 \$		21 470 \$
ASSOCIATION RÉCRÉOCULTURELLE AHUNTSIC-CARTIERVILLE (ARAC)	23 500 \$						23 500 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	26 000 \$						26 000 \$
CLUB DE BOCCE L'ACADIE	-						-
PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE						161 914 \$	161 914 \$
TOTAUX	238 401 \$	7 103 \$	114 107 \$	114 145 \$	170 694 \$	161 914 \$	806 364 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1131948035

CA13 090252

Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes pour la réalisation d'activités de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2014, et octroyer des contributions financières totalisant 70 000 \$.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés pour la réalisation d'activités de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2014, et octroyer des contributions financières totalisant 70 000 \$ réparties de la façon suivante :

Organisme	Projet	Montant
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	Travail de rue et de milieu	30 000 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Projet d'intervention ciblé	15 000 \$
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE	Développement d'influence positive en milieu HLM	25 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1134775008

CA13 090253

Octroyer une contribution financière de 35 000 \$ à FESTIBLUES INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, pour l'année 2014, dans le cadre de la convention en vigueur se terminant le 31 décembre 2014.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 35 000 \$ à FESTIBLUES INTERNATIONAL DE MONTRÉAL pour l'année 2014, dans le cadre de la convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1131948038

CA13 090254

Octroyer une contribution financière de 27 864 \$ à LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL, pour l'année 2013, dans le cadre de sa convention en vigueur se terminant le 31 décembre 2013.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 27 864 \$ à LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL, pour l'année 2013, dans le cadre de sa convention en vigueur se terminant le 31 décembre 2013, pour lui permettre de poursuivre son service d'accueil et de surveillance requis lors d'activités du programme « Activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1131948036

CA13 090255

Octroyer une contribution financière additionnelle de 5 000 \$ à L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC., pour l'année 2014, pour aider l'organisme à assumer les coûts de l'entretien sanitaire du Centre UFA.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'octroyer une contribution additionnelle de 5 000 \$ à L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC. pour aider l'organisme à assumer les coûts de l'entretien sanitaire du Centre UFA pour l'année 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1131948040

CA13 090256

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 2014, des locaux d'une superficie de 554,28 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 10007, rue Parthenais, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 47 450 \$, non taxable.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, des locaux de 554,28 m² au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 10007, rue Parthenais, à des fins communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 47 450 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au bail (réf. : 8336);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement, de même que les fluctuations de loyer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1135372006

CA13 090257

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la COMMUNAUTÉ TAMOULE CATHOLIQUE (MONTRÉAL), pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 2014, des locaux d'une superficie de 1 041,6 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 76 900,46 \$, non taxable.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la COMMUNAUTÉ TAMOULE CATHOLIQUE (MONTRÉAL), pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, des locaux d'une superficie de 1 041,6 m², au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 9400, rue Lajeunesse, à des fins communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 76 900,46 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au renouvellement du bail (réf : 8450);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement, de même que les fluctuations de loyer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1136025004

CA13 090258

Accorder un contrat à MICHEL GOHIER LTÉE pour la fourniture et l'installation d'un épandeur détachable pour camion multimode, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13143 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 42 256,55 \$, toutes taxes comprises - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder à MICHEL GOHIER LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un épandeur détachable pour camion multimode de classe 393, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13143;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 42 256,55 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1134159019

CA13 090259

Accorder un contrat à CENTRE DU PNEU GOUNOD INC. pour la fourniture d'un service d'entretien mécanique pour une flotte de 15 véhicules légers appartenant à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de deux ans, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13199, et autoriser à cette fin une dépense totale de 71 625,98 \$, toutes taxes comprises - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à CENTRE DU PNEU GOUNOD INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien mécanique pour une flotte de 15 véhicules légers, pour une période de deux ans, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13199;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 71 625,98 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1134159021

CA13 090260

Accorder un contrat à J. RENÉ LAFOND INC. pour la fourniture d'un tracteur compact articulé à voie étroite avec accessoires, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13052, et autoriser à cette fin une dépense maximale de 83 811,03 \$, toutes taxes comprises - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'accorder à J. RENÉ LAFOND INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un tracteur compact articulé à voie étroite avec accessoires, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13052;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 83 811,03 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1134159017

CA13 090261

Accorder un contrat à EXPROLINK INC. pour la fourniture d'une voiturette aspirateur, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12802 (entente d'approvisionnement : 870034) et autoriser à cette fin une dépense maximale de 75 308,63 \$, toutes taxes comprises - 1 soumissionnaire.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder au seul soumissionnaire EXPROLINK INC., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une voiturette aspirateur, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12802 (entente d'approvisionnement : 870034);

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 75 308,63 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1134159018

CA13 090262

Accorder un contrat à ALTEC INDUSTRIES LTD pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle de 52 pieds de hauteur et d'une carrosserie sur camion (285-14074) fourni par la Ville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13111 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 236 484,03 \$, toutes taxes comprises – 1 soumissionnaire.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'accorder au seul soumissionnaire ALTEC INDUSTRIES LTD, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle de 52 pieds de hauteur et d'une carrosserie sur camion (285-14074) fourni par la Ville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13111;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 236 484,03 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1134159020

CA13 090263

Accorder un contrat à EXCAVATIONS VIDOLO LIMITÉE pour le transport de déchets par conteneurs pour une période de cinq ans, soit à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2018, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13008 comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et autoriser à cette fin une dépense totale approximative de 1 358 991,85 \$, toutes taxes comprises - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder à EXCAVATIONS VIDOLO LIMITÉE, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le transport de déchets par conteneurs pour une période de cinq ans, soit à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2018, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13008;

D'autoriser à cette fin une dépense annuelle approximative de 271 798,37 \$, pour un montant total approximatif de 1 358 991,85 \$, toutes taxes comprises, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.15 1130714002

CA13 090264

Accorder un contrat à LES SERVICES MONDE VERT INC. pour la collecte des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants valorisables et non-valorisables dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 30 novembre 2018, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13292, et autoriser à cette fin une dépense approximative de 1 229 208,07 \$, toutes taxes comprises, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant – 2 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder à LES SERVICES MONDE VERT INC. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la collecte des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants valorisables et non-valorisables dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de 59 mois, à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 30 novembre 2018, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13292;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale approximative de 1 229 208,07 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.16 1130714004

CA13 090265

Accorder un contrat à LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement de gazon synthétique pour le terrain de soccer au parc D'Auteuil, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-008 et autoriser à cette fin une dépense totale de 464 189,29 \$, toutes taxes comprises – 4 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un revêtement de gazon synthétique pour le terrain de soccer au parc D'Auteuil, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 456 689,29 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-008;

D'autoriser à cette fin une dépense de 464 189,29 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.17 1136074006

CA13 090266

Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'autoriser un virement budgétaire du PTI 2014-2016 (année 2014) de la Direction des stratégies et transactions immobilières vers le PTI de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour un montant de 81 226,81 \$ et accorder un contrat à GROUPE ORTAM INC. pour l'exécution de travaux de démantèlement d'un réservoir d'huile souterrain, la réhabilitation environnementale des sols et la réfection de la ruelle de l'édifice Albert-Dumouchel, situé au 10300, rue Lajeunesse (phase 2), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-013 et autoriser à cette fin une dépense totale de 84 919,78 \$, toutes taxes comprises - 11 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'autoriser un virement budgétaire de 81 226,81 \$, en provenance du P.T.I. 2014-2016 (année 2014) de la Direction stratégies et transactions immobilières (Programme de protection des bâtiments administratifs) vers le P.T.I. 2014-2016 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin de finaliser les travaux de réfection du système de chauffage au Centre Albert-Dumouchel, situé au 10300, rue Lajeunesse;

D'autoriser une dépense de 84 919,78 \$, toutes taxes comprises, pour l'exécution de travaux de démantèlement d'un réservoir d'huile souterrain, la réhabilitation environnementale des sols et la réfection de la ruelle de l'édifice Albert-Dumouchel, situé au 10300, rue Lajeunesse (phase 2), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à GROUPE ORTAM INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix et aux conditions de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 919,78 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-013;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.18 1131082009

CA13 090267

Ne pas donner suite à l'appel d'offres S2013-002 pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2013).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE ne pas donner suite à l'appel d'offres public S2013-002 pour la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis (trottoirs mineurs), sur diverses rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2013).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.19 1136355003

CA13 090268

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 août 2013.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 août 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1133757009

CA13 090269

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2013.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1133757010

CA13 090270

Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet, dont la liste détaillée est jointe au dossier de la présente résolution, en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1133032003

CA13 090271

Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques prévus dans une entente d'achat négociée par la Direction de l'approvisionnement du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles ainsi que celles reliées à la facturation interne pour l'année 2014 et autoriser à cette fin une dépense de 10 010 100 \$.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques prévus dans une entente d'achat négociée par la Direction de l'approvisionnement ainsi que celles reliées à la facturation interne pour l'exercice 2014;

D'autoriser à cette fin une dépense de 10 010 100 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1133757011

CA13 090272

Octroyer des contributions financières totalisant 2 000 \$ aux organismes suivants : ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC. (500 \$), ASSOCIATION RÉCRÉOCULTURELLE AHUNTSIC-CARTIERVILLE (500 \$), CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (500 \$) et SERVICE DES LOISIRS ST-ISAAC-JOGUES DU DOMAINE ST-SULPICE (500 \$) pour la réalisation des fêtes d'hiver en 2014.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian
le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 2 000 \$ aux organismes ci-dessous énumérés pour la réalisation des fêtes d'hiver en 2014 :

Organisme	Projet	Lieu	Date	Montant
ASSOCIATION RÉCRÉOCULTURELLE AHUNTSIC-CARTIERVILLE (ARAC)	Fête d'hiver 2014	Parc Nicolas-Viel	Le 15 février 2014	500 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.	Fête d'hiver 2014	Parc Sault-au-Récollet	Le 22 février 2014	500 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ISAAC-JOGUES DU DOMAINE ST-SULPICE	Fête d'hiver 2014	Parc Berthe-Louard	Le 8 février 2014	500 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Fête d'hiver 2014	Parc De Mésy	Le 2 mars 2014	500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1131948039

CA13 090273

Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour intenter une action contre CONSTRUCTION IREBEC INC. (anciennement connue sous le nom de Mivela construction inc.) et contre la caution, La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, en recouvrement de dommages.

CONSIDÉRANT le défaut de CONSTRUCTION IREBEC INC. de fournir les documents exigés dans le cadre de l'appel d'offres S2013-002 en retirant sa demande d'autorisation auprès de l'Autorité des marchés financiers durant la période de validité de sa soumission;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour intenter une action contre CONSTRUCTION IREBEC INC. (anciennement connue sous le nom de Mivela Construction inc.) et contre la caution, La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, en recouvrement de dommages.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1134212005

CA13 090274

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 1600, avenue Émile-Journault, l'implantation d'équipements récréatifs ainsi qu'une clôture de 3,65 mètres de hauteur au lieu de 0,9 mètre, dans le but d'aménager un terrain de basketball en cour avant et en partie sur le domaine public - Lot 2497293 du Cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement d'équipements récréatifs en cour avant et l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 3,65 mètres au lieu de 0,9 mètre pour l'immeuble portant le numéro 1600, avenue Émile-Journault;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

ATTENDU la demande d'occupation permanente du domaine public présentée par l'Office municipal d'habitation de Montréal, en date du 21 août 2013, dans le cadre du projet d'aménagement;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble portant le numéro 1600 avenue Émile-Journault, identifié comme étant le lot 2497293 du Cadastre du Québec, autorisant l'aménagement d'équipements récréatifs en cour avant et l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 3,65 mètres afin d'aménager un terrain de basketball en partie sur le domaine public, le tout conformément aux plans préparés par « la vie en vert » pages 1 à 3 et AP-01 à AP-05, estampillés respectivement par la Direction du développement du territoire les 19 août et 18 septembre 2013, attendu qu'aucun système d'éclairage pour la surface de jeu ne devra être installé, le tout conditionnellement à la délivrance du permis d'occupation permanente du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1134871006

CA13 090275

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tenue de cérémonies religieuses, la tarification sur un site et l'installation de bannières.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2014, joint à la présente;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur les sites, aux dates et heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8.4), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant la tenue d'une cérémonie religieuse sur les sites, aux dates et heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1, a. 2.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant la tarification sur le site, aux dates et heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et heures précisés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1131948037

CA13 090276

Déposer et transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport des dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE déposer et de transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport des dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

DE confirmer que les dépenses d'entretien du tronçon de 7,6 kilomètres dans l'arrondissement totalisent 22 320,16 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1131333014

CA13 090277

Accepter la somme de 23 163 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud du boulevard Gouin Ouest, à l'ouest de la rue Henri-D'Arles, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) (frais de parcs).

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 23 163 \$, équivalant à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2132720021, que le propriétaire du lot 3139720 du Cadastre du Québec (lot projeté 5335640) doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1);

DE déposer ladite somme au fonds de compensation pour fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1132720006

CA13 090278

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2014.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2014, lequel est joint au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1131928006

CA13 090279

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'immeuble portant les numéros 438-440, boulevard Gouin Est, à des fins de bureaux - Lot 1995775 du Cadastre du Québec - Zone 0256.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132 (usages prescrits), 418.2 (pourcentage de végétalisation d'un terrain), 571 (localisation d'une aire de stationnement) et 579 (voie d'accès à une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1995775 du Cadastre du Québec, l'autorisation d'aménager un bureau au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble portant les numéros 438 et 440, boulevard Gouin Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1134039013

CA13 090280

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la transformation des deux derniers étages du bâtiment portant les numéros 9300 à 9340, boulevard Saint-Laurent, à des fins d'habitation et l'aménagement d'une terrasse paysagée au niveau du sol dans la cour latérale nord - angle nord-ouest de la rue Chabanel - Zone 0413.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant les numéros 9300 à 9340, boulevard Saint-Laurent, à l'angle nord-ouest de la rue Chabanel et identifié comme étant le lot 1998747 du Cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation de transformer les deux derniers étages du bâtiment à des fins d'habitation et d'aménager une terrasse paysagée au niveau du sol dans la cour latérale nord, aux conditions suivantes :

1. le nombre d'unités de logement est limité à 60 au maximum;
2. les appareils de climatisation individuels sont autorisés sur le toit et ils doivent être installés de façon à être le moins visibles possible des espaces extérieurs et des voies publiques;
3. le nombre d'unités de stationnement doit respecter un ratio minimal d'une case de stationnement par unité de logement;
4. la compatibilité des usages existants dans le bâtiment devra être établie au moment du dépôt de la demande de permis de transformation pour aménager les unités de logement;
5. la demande de permis de transformation résidentielle doit inclure également les travaux d'aménagement des espaces extérieurs dédiés aux résidents;
6. l'aménagement de la cour latérale doit être conforme aux plans de l'annexe B.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan du certificat de localisation de l'immeuble estampillé par la Direction du développement du territoire le 17 juin 2013.

ANNEXE B

Plan d'aménagement de la cour latérale daté du 15 juillet 2013 et rendu visuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1130449009

CA13 090281

Adopter un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014 (RCA13 09003).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1131082003

CA13 090282

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs (RCA13 09004).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1131082004

CA13 090283

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 6 942 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 6 942 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (RCA13 09005).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1131082005

CA13 090284

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 570 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 570 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain (RCA13 09006).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1131082006

CA13 090285

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments (RCA13 09007).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1131082007

CA13 090286

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant (RCA13 09008).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1131082008

CA13 090287

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation (RCA13 09009).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1131333013

CA13 090288

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement de concordance modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) quant aux dispositions sur les antennes et supports d'antenne (dossier en référence 1134039010).

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement de concordance modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) quant aux dispositions sur les antennes et supports d'antenne.

40.15A 1134039011

CA13 090289

Adopter un projet de Règlement de concordance modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) quant aux dispositions sur les antennes et supports d'antenne (dossier en référence 1134039010).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter un projet de Règlement de concordance modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) quant aux dispositions sur les antennes et supports d'antenne (01-274-35).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15B 1134039011

CA13 090290

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (dossier en référence 1134039011).

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

40.16A 1134039010

CA13 090291

Adopter un projet de Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (dossier en référence 1134039011).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter un projet de Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA13 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16B 1134039010

CA13 090292

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner les nominations de deux représentants élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville

Considérant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chapitre M-30.01) et l'entente entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville;

Considérant la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE recommander au conseil d'agglomération d'entériner les nominations des représentantes de l'arrondissement au sein de la CDEC Ahuntsic-Cartierville, soit :

- au comité exécutif :
 - Madame Émilie Thuillier, conseillère de la Ville du district d'Ahuntsic;
- au conseil d'administration :
 - Madame Lorraine Pagé, conseillère de la Ville du district du Sault-au-Récollet;
 - Madame Émilie Thuillier, conseillère de la Ville du district d'Ahuntsic.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1131333016

CA13 090293

Procéder à la nomination de trois membres du conseil d'arrondissement à titre de président, de vice-président et de membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE nommer le maire Pierre Gagnier à titre de président, le conseiller Harout Chitilian à titre de vice-président et la conseillère Émilie Thuillier à titre de membre suppléante pour siéger au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1131333015

CA13 090294

Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2014.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE désigner la conseillère Émilie Thuillier à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1131928005

CA13 090295

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 août et du 4 septembre 2013.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 7 août et 4 septembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1135094002

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 9 décembre 2013 à 21 h 12.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Me Sylvie Parent (S)

Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division - Greffe, performance et informatique